



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

13 AOÛT 2024



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Olivier RUSSEIL  
Délégué territorial Nord-Est

Dossier suivi par : Yannick QUIRIN  
Tél : 03 89 20 16 87  
Mail : y.quirin@inao.gouv.fr

V/Réf :

N/Réf : OR/SA/LET65.24

MAIRIE  
Monsieur le Maire  
19 Rue des Roses  
57990 NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

Colmar, le 9 août 2024

## Objet : Révision du PLU

Monsieur le Maire,

Par mail en date du 13 juin 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision du PLU de la commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR.

La commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR appartient à l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Bergamotes de Nancy » et « Mirabelles de Lorraine ».

NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR est une commune de 1 202 habitants, qui compte une surface de 613 ha. La localité dépend du SCoT du Val de Rosselle. Les surfaces agricoles comptent pour 80 % des surfaces du territoire, près de la moitié d'entre elles se caractérise par de la prairie. A noter que six exploitations agricoles sont présentes sur la commune. Une part conséquente des surfaces communales est certifiée en « Agriculture Biologique », et la commune compte un opérateur certifié, en élevage bovin.

Le projet consiste en la révision du PLU. L'objectif de la commune est d'atteindre 1 250 habitants dans les 15 prochaines années. Pour cela, elle estime avoir un besoin de 55 logements supplémentaires, dont 80 % en densification.

A noter les surfaces suivantes destinées à l'urbanisation :

- Une zone 1AU « à urbaniser » au sud-est de la commune, de 0,33 ha, projetée sur des surfaces agricoles majoritairement,
- Une zone U « urbaine » en densification au centre est de la localité, de 0,90 ha, au détriment de prairies naturelles et terres labourables,
- Une zone U « urbaine » en densification à l'ouest de la commune, de 0,37 ha, sur des terres agricoles.

Ces zones sont projetées sur des surfaces à potentiel de production sous SIQO (Signe d'Identification officiel de la Qualité et de l'Origine).

L'INAO précise que certaines incohérences dans le dossier transmis ne facilitent pas sa lecture et sa compréhension (par exemple « I – L'OCCUPATION DU SOL » dans « B. Le milieu naturel et le paysage » du rapport de présentation). En revanche, la liste du potentiel de SIQO est précisée dans le rapport de présentation.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci a peu d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice  
et par délégation,



Laurent SIMON

Copie : DDT 57